

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 26 octobre 2015, a adopté le règlement suivant :

15-079 Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 décembre 2015. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 18 décembre 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir